

Administration Générale

PROCES VERBAL n°2
COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE
REUNION DU 30 avril 2012

Présents:

- BACO MOUSSA Abdoukader
- MADI SOILIH Abdallah
- NOVOU Christian
- ABDILLAHI Nidhoimi

Absents : MADI FAHAR

- **Affaire Jean Marc HUMBLLOT joueur ayant signé deux demandes de licences pour deux clubs différents, joueur** (FC Labattoir et USC Labattoir) sur les deux bordereaux c'est la même qui aurait signé, les deux signatures ne se ressemblent pas. Application de l'article.217 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le joueur est suspendu de toute activité (signature de licence) pendant 3 mois , au bout du 3^{ème} mois, la licence sera accordée pour le club ayant enregistré en 1^{ère} la demande à savoir USC Labattoir (je confirme USC Labattoir.

- **Affaire DJAILANE MAENROUF** (VSS Hagnoudrou-Chirongui FC)
Le joueur est suspendu de licence pour une période de 3 mois au bout duquel une licence lui sera accordée au profit de VSS Hagnoudrou.
- **Affaire ABDALLAH YAZID**, signature pour FC Labattoir Pamandzi SC
Conformément à l'article 217 des Règlements Généraux de la F.F.F, le joueur est suspendu 3 mois au bout des quels une licence sera accordée pour le club ayant déposé le borderau est signé et enregistré en 1^{er} dans le club en l'occurrence le FC Labattoir, chaque joueur s'acquittera d'une amende de 30€.
- **PS : Affaire YOUSOUFFA BRAHIMA** licence n°44689/12, le joueur YOUSOUFFA BRAHIMA est suspendu provisoirement jusqu'à audition de ce dernier par la commission Régionale de Discipline.

Le Président,

NIDHOIMI Abdillah

Le Secrétaire,

MADI Fahar